

## Joyeuses fêtes de fin d'année

Gérard Lang,  
les membres du conseil d'administration,  
le personnel de la FdC67, les opérateurs du Cyné'tir  
et la rédaction vous souhaitent  
de joyeuses fêtes de  
fin d'année.

**DOSSIER**

## Les risques acoustiques en pratique de chasse

Pages 4-9

Fermeture de la FdC67  
entre Noël et Nouvel an  
Voir page 3

# Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,  
**Klein Inter Autos**  
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire  
des économies sur votre prochaine voiture !

## KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

[www.kleininterautos.com](http://www.kleininterautos.com)

[kleininterautos@9business.fr](mailto:kleininterautos@9business.fr)

FUCHS INDUSTRIE FRANCE

Herrlisheim Tél : 03.88.55.33.55

[www.fuchs-industrie.fr](http://www.fuchs-industrie.fr)



Epices, Additifs et Technologie



## LES MOTS ET LES PHOTOS DU PRÉSIDENT

### La forêt indivise de Haguenau est devenue forêt « d'exception », signature du protocole d'accord

La principale ambition de ce label est la gestion durable et multifonctionnelle de cette forêt. Les fonctions environnementales et sociales, la conservation de la biodiversité, la protection des eaux et du sol, la pratique de la chasse, la récréation et la sensibilisation du public, accompagnent la production de bois. Nous souhaitons bonne chance à cet ambitieux projet. ■



De gauche à droite: Benoît Cuillier, directeur de l'Agence Alsace Nord, Chantal Ambroise, Sous-préfète de Haguenau-Wissembourg, Claude Sturni, député-maire de Haguenau

Suite à l'article de la Chasse en Alsace sur les panneaux de signalisation de battue, de nombreux chasseurs ont été déstabilisés et nous ont appelés pour savoir si le panneau de notre Fédération était réglementaire. Je peux les rassurer: oui le panneau de signalisation des battues adopté par le Bas-Rhin est le seul panneau réglementaire. Il est de type AK 14 et donc conforme à l'instruction ministérielle du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 et la mention « Chasse en cours » y est adjointe. Ce modèle basé sur le panneau européen « Danger » met en garde les étrangers même s'ils ne comprennent pas « Chasse en cours ». Instauré par le Schéma et validé par l'arrêté préfectoral il s'impose dans le département du Bas-Rhin. ■



Bonne année, bonne santé  
à tous les disciples de Saint-Hubert.

Gérard Lang,  
Président de la FDC67

## Permis – trichines

Fermeture de la FDC 67 entre Noël et Nouvel An  
Les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés  
du vendredi 23 décembre 2016 à midi au lundi 2 janvier 2017 inclus.

Pensez à prendre quelques précautions (kits) et vérifications (permis) pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.

### Validation

Si vous chassez durant cette période, pensez dès à présent:

- à valider votre permis de chasser (si ce n'est pas déjà fait),
- à valider un permis temporaire si vous êtes invités ailleurs,
- à prendre le timbre sanglier du FIDS si vous êtes invités à chasser sur une commune limitrophe d'un département voisin 67 - 68 ou 57.

Pour pouvoir être traitées avant notre fermeture annuelle, les commandes par courrier ainsi que les paiements par virement devront nous parvenir au plus tard le 20 décembre 2016.

Au-delà de cette date, vous pourrez uniquement effectuer vos validations à notre siège de Geudertheim le 21 (de 10h à 12h) et le 22 décembre 2016 aux heures d'ouverture de 10h à 16h et le 23 décembre 2016 jusqu'à midi.

### Trichine

- Le ramassage des kits trichine se fera le mardi 27 décembre 2016 aux horaires habituels
- Vérifiez que votre stock de kits trichine soit suffisant jusqu'à notre retour le 3 janvier 2017.

Les résultats seront connus jeudi soir, voire vendredi matin.

### Frimas d'hiver

En cas de verglas ou de neige abondante persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature est difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC avant de vous déplacer: **Tél. 03 88 79 12 77** ■

Fermeture de la FDC67  
entre Noël et Nouvel an

# Risques acoustiques en pratique de chasse



*« J'ai l'oreille qui siffle »,  
« j'ai l'oreille bouchée depuis la dernière battue »,  
« les consignes j'entends pas »,*

*« ils sont tous passés devant moi deux fois, j'ai rien entendu avant... »*

**Plus grave:** *« on était deux au poste il a tiré mais je ne m'y attendais pas après il a fallu me porter pour descendre depuis j'ai du mal à marcher »*

**Plus morbide:** *« j'ai cru entendre corner, j'ai vérifié mon tir, j'ai entendu siffler... »*

**B**ref les mobiles de consultations audiologiques des chasseurs sont variés, le plus souvent la plainte est minimisée: l'angoisse de l'interdiction de leur passion pendouille tel l'épée de Damoclès sur leur tête.

On confirme professionnellement quotidiennement que le chasseur est inquiet (à juste titre) pour ses oreilles. Ceux qui subissent les tirs sans participation à l'action de chasse: riverains, promeneurs, professionnels de la nature sont certes moins menacés auditivement mais très plaintifs quant aux nuisances sonores qui surprennent et angoissent.

Le bruit du canon ne fait plus partie du quotidien du citoyen (même dans cette période perturbée) et occasionne un stress plus traumatisant psychologiquement que physiquement pour celui qui n'a pas la maîtrise ou l'information sur le tir le renvoyant bien entendu au cauchemar guerrier. L'impact psychologique d'un bruit

n'est pas proportionnel à son intensité. Interprété psychologiquement comme une alerte, celui-ci renverra à une interprétation intellectuelle variable selon l'expérience personnelle. A intensité égale le cri de douleur d'un enfant perçu par sa mère occasionnera une angoisse très différente de cette même intensité perçue lors du concert de Ramstein trois jours auparavant. Cet impact psychologique du bruit a très probablement des implications sur les morbidités cardiovasculaires, endocrinologiques et psychiatriques. Surdités, acouphènes et parfois vertiges sont des classiques de la consultation du chasseur.

Les anciennes générations auront tendance à chercher une solution pour la dégradation auditive connue et lente de leur oreille, les générations plus averties et plus engagées dans la pratique du tir avec protections auront tendance à consulter dans les conditions d'accidents aigus (tir surprenant un compagnon de poste ou d'approche). Bien entendu les conditions

de chasse empêchent le port aisé d'une protection sonore peu maniable en battue, encombrante en voyage lointain ou en position de tir acrobatique.

## Quels sont les risques ?

La répétition des traumatismes sonores aigus (TSA) quelle qu'en soit l'origine, entraîne une dégradation lente de l'audition, majorée habituellement sur l'oreille la plus proche de la bouche de l'arme (la gauche pour celui qui épaule à droite). Cette surdité progressive débute sur les fréquences aiguës qui correspondent anatomiquement aux cellules ciliées de l'organe de Corti, mécaniquement les plus exposées aux traumatismes vibratoires car positionnées sur le premier tour de spire de la cochlée qui est la partie de l'organe la plus proche de la transmission sonore par le système de l'oreille moyenne.

La destruction de l'organe neurosensoriel du son touche le système qui adresse l'information sonore aux zones temporales du cortex cérébral qui

traitent le signal sonore pour lui donner du signifiant mais aussi le complexe système réflexe efférent sous cortical qui permet de traiter avec une finesse incomparablement supérieure à tout système prothétique le son afférent à l'oreille.

Les conséquences de ces TSA répétées seront certes à terme la perte de la puissance sonore perçue pour laquelle un appareillage auditif prothétique palliatif sera relativement efficace, mais aussi et plus précocément des troubles de la discrimination sonore fine avec des difficultés d'intelligibilité en milieux sonores multi-sources de correction plus aléatoire, les distorsions sonores étant majorées par l'audioprothèse.

### **Les Traumatismes Sonores Aigus (TSA), immédiatement inquiétants, motivent des prises en charge urgentes.**

Par ailleurs la disparition partielle du champ sonore laisse les cellules corticales d'interprétation des sons sans stimulation neurologique ordonnée entraînant alors les acouphènes dits de déafférentation (sans doute par activations spontanées et anarchiques des groupes neuronaux non stimulés par l'organe de Corti qui s'excitent tout seuls). Ces acouphènes disparaissent habituellement sous un son masquant s'il est supérieur à l'intensité de l'acouphène, délivré éventuellement par le port d'une audioprothèse. Les TSA aigus sont quant à eux beaucoup plus immédiatement inquiétants et motivent à juste titre des prises en charge urgentes.

Ils sont le plus souvent unilatéraux et reflètent plusieurs types de lésions auditives.

Elles sont liées à la diffusion rapide de l'énergie mécanique de l'onde sonore au travers du système mécanique d'amplification sonore du système tympano-ossiculaire de l'oreille moyenne vers le système cochléo-vestibulaire de l'oreille interne. L'énergie trop importante diffusée dans le système liquidien de l'oreille interne à travers l'articulation entre l'oreille moyenne et l'oreille interne (représentée par la fenêtre ovale) va avoir

des conséquences différentes en fonction de son intensité, de sa fréquence et de son orientation.

Il a longuement été décrit un système de protection de l'oreille aux stimulations sonores supraphysiologiques (le réflexe stapédien) malheureusement si celui-ci a un intérêt (discuté) dans la protection aux sons d'intensité progressive ou persistante, sa latence de mise en place (10 ms) ne permet aucunement de se protéger des TSA de nature impulsive comme dans le cas du tir.

Les dégâts attendus d'un TSA sur l'oreille concernent par ordre anatomophysiologique : le tympan, la chaîne ossiculaire, les fenêtres (ovales et rondes), le vestibule et la cochlée ; c'est-à-dire tout le système auditif périphérique. Les grandes énergies sonores de basse fréquence (et l'effet pressionnel du blast) vont entraîner des dégâts mécaniques plutôt localisés sur le système tympano-ossiculaire et son articulation à l'oreille interne, les énergies de haute fréquence vont aggraver l'organe cochléo-vestibulaire plus préférentiellement.

Bien entendu les TSA de chasse couvrent un spectre sonore étendu (ce ne sont pas des sons purs) et les dégâts peuvent être associés et multiples compliquant leur prise en charge et aggravant leur pronostic.

### **Les dégâts des TSA concernent le tympan, la chaîne ossiculaire, les fenêtres, le vestibule et la cochlée.**

Dans l'ordre anatomique, décrivons les différentes lésions potentielles, leur prise en charge et leurs conséquences. La perforation tympanique est rare et, sauf blast majeur avec destruction extensive du tympan, facile à réparer quand l'évolution cicatricielle n'est pas spontanément favorable. La rupture ossiculaire, le plus sou-

vent sur les branches de l'étrier parfois sur l'articulation uncudo-stapédienne (entre étrier et enclume) parfois par dislocation de la pièce intermédiaire qu'est l'enclume, se réparera par une microchirurgie plus ou moins complexe de reconstruction avec des résultats le plus fréquemment très satisfaisants.

Les ruptures de la membrane de transmission entre oreille moyenne et vestibule appelée ligament annulaire, de la pièce de piston de l'oreille moyenne appelée platine de l'étrier ou de la membrane d'expansion de la colonne liquidienne de l'oreille interne qu'est le tympan « secondaire » de la fenêtre ronde ont des manifestations cliniques variables, d'identification complexe.



Dans les stands de tir, une protection auditive est obligatoire.

Il s'agit de déficits auditifs d'intensité variable parfois de perception (en rapport avec la fonction de l'oreille interne) parfois de transmission (en rapport avec la transmission mécanique de l'onde sonore vers l'oreille interne ou au sein de celle-ci) et de vertiges pouvant être intenses.

Ces manifestations se caractérisent par leurs fluctuations dans le temps, leurs éventuelles majorations positionnelles, dysbariques ou à l'effort. La prise en charge de ces surdités dont l'origine supputée est difficile à affirmer (parfois même avec scanner en coupe fine et IRM haute résolution) est chirurgicale et pour le moins aléatoire.

Les vertiges post TSA, d'origine vestibulaire surviennent par atteinte de l'organe de l'équilibre, par lésion des organes de la sensibilité aux accélérations rotatoires ou linéaires (macules et cupules) ou par lésion de la mem-





brane séparant endolymphe et pérylymphe régulant l'équilibre complexe hydro-électrolytique vestibulaire. Elles peuvent être transitoires ou définitives ou intermittentes, en tout cas peu sensibles à une prise en charge médicale et ne relevant jamais de la chirurgie. Leur pronostic est indéterminé a priori, l'imagerie et les épreuves fonctionnelles ne mettant pas en évidence formellement la lésion responsable qui de toute façon (sauf le cas rare de la lithiase canalaire) serait peu accessible à un traitement étiologique. La destruction et la sidération de l'organe de l'équilibre guérissent ou se compensent, les troubles intermittents ne permettant pas de compensation cérébrale, entraînent des invalidités persistantes nécessitant rarement la destruction de l'organe de l'équilibre. Les surdités par atteinte cochléaires sont de loin les accidents les plus fréquents en rapport avec les TSA et les plus graves fonctionnellement.

**Chaque intoxication sonore va dégrader d'autant l'oreille interne dont les cellules neurosensorielles sont présentes en nombre limité à la naissance.**

Elles sont liées à un traumatisme mécanique par l'onde sonore qui dépasse les capacités d'encaissement physiologique de l'oreille interne. L'indétermination pronostique initiale tient aux différentes lésions potentiellement occasionnées à l'oreille interne qui sont d'ordre micro anatomiques. On ne peut pas déterminer si la lésion a pour origine une sidération des cellules ciliées internes, externes ou une destruction de celles-ci, ou une atteinte de la membrane basale de la strie vasculaire, de la membrane endolabyrinthique (de toutes les structures anatomiques de la cochlée), les manifestations cliniques initiales étant similaires : la surdité d'oreille interne en général isolée parfois associée à une fausse surdité de transmission (signe de meilleure chance de récupération?). Cette surdité est le plus souvent unilatérale d'intensité variable parfois complète (cophose) et portant préférentiellement sur les fréquences aiguës correspondant aux cellules les plus fra-

giles de l'oreille interne mais pouvant s'étendre sur l'ensemble du spectre fréquentiel.

Le traitement, réputé urgent, repose le plus souvent sur une corticothérapie forte dose mais la récupération est peu traitée dépendante essentiellement liée à la souffrance cochléaire initiale.

Les conséquences en cas d'absence de récupération unilatérale auditive en sont la perte de stéréophonie et donc de l'orientation spatiale aux informations sonores et d'identification de la source et la création d'un cône d'ombre avec l'absence d'audition utile lorsque la source sonore est orientée sur l'oreille devenue sourde, la tête bloquant le passage de l'onde sonore. Bien entendu les atteintes d'oreille interne par TSA ou traumatismes sonores répétés sont irréversibles (considérées comme telles après 6 mois après l'exposition dans le cas des TSA) et cumulatives. Chaque intoxication sonore va dégrader d'autant l'oreille interne dont les cellules neurosensorielles sont présentes en nombre limité à la naissance (3500 cellules ciliées internes qui transmettent le son, 12 500 cellules ciliées externes qui modulent le son – nombre ridiculement faible) sans aucun potentiel de régénération.

## Quels sont les traumatismes sonores les plus délétères pour l'oreille ?

Rappelons que le son est une onde, c'est-à-dire une oscillation de molécules autour d'un point fixe. L'onde se propage et se disperse mais pas la matière. La physique acoustique se développe depuis le début du XVII<sup>e</sup> et n'est pas l'objet de ces paragraphes mais retenons qu'à partir de la source, l'onde se propage dans toutes les directions à 340 m/sec (en gros dans l'air à 15 degrés vitesse variable en fonction de la pression de la température et de la composition du milieu).

Tout objet modifiant la masse volumique ou la constance d'élasticité du



127 décibels pour le calibre 12

milieu modifiera le comportement de l'onde par une interférence une déviation ou un amortissement. Ceci incluant les mouvements des masses de gaz (vent) et tout objet solide. Donc partant dans tous les sens et amortie par toutes les interfaces de milieux liquides à solides, l'énergie est très vite dispersée devenant rapidement négligeable. La victime physique d'un traumatisme sonore est donc nécessairement très proche de sa source.

Le son est défini par son intensité physiologique mesurée en décibels (dB) qui correspond à une pression par centimètre carré, sa fréquence (le nombre d'oscillations par unités de temps) mesurée en Hertz (Hz), sa durée en secondes (s), et son timbre, notion acoustique complexe intégrant la coexistence de multiples fréquences et de leurs harmoniques (longueur d'onde multiple de la fondamentale). Un dB est la plus faible différence de son que l'oreille peut percevoir. Sa correspondance avec la puissance sonore est logarithmique : passer de 1 à 2 dB fait multiplier la puissance mécanique par 10. Le bruit est défini exclusivement psychologiquement comme étant un son jugé indésirable : on part au son du clairon et on rentre au bruit du canon.

## Les caractéristiques sonores d'une arme à feu

La détonation peut être considérée comme directionnelle émettant une onde de choc conique 60 degrés autour de l'axe directionnel de la balle. Il ne s'agit pas d'un son pur mais d'une bande étroite centrée aux environs de 2000Hz dont fréquence et intensité varient en fonction du type de calibres et de munitions.

Les pressions acoustiques sont mesurées en stand de tir par sonomètre à 10 m de la source. Les communications ne sont pas pléthoriques.

## Par exemple

Fusil de chasse	
7.62 mm 30-60 Norma Jaktmatch	126 dB
5.7 mm 222 Remington	124 dB
Cal. 12-70 mm 32 g 2 mm	127 dB
Fusil d'assaut	
	150 dB
En comparaison	
Fusée (Ariane ou roquette)	180 dB
Caravelle au décollage	155 dB
Avion à réaction	150 dB
Orchestre symphonique en crête	140 dB
Marteau piqueur à 5 m, tonnerre	120 dB
Cri	100 dB
Voix	80 dB

Bien évidemment ces comparaisons se multiplient à loisir dans toutes les sources de communication mais il est difficile de déterminer les conditions réelles de mesures et il est bien entendu peu probable que le départ d'Ariane soit mesuré à 10 m dans des conditions techniques acceptables... Des limitations de stimulations auditives sont proposées dans un grand nombre d'activités bruyantes. Elles ne sont pas superposables d'une profession à l'autre, d'une activité à l'autre, d'une nation à l'autre. Elles ont pour la plupart été établies sur des lésions auditives constatées rétrospectivement sur des populations plus ou moins étendues.

Par exemple le « décret lieux musicaux » (loi cadre de 1992) limite le niveau moyen à 105dB et le niveau de crête à 120dB. Le diagnostic acoustique est imposé par des experts mais le positionnement des sonomètres par rapport à la source ne reflète pas l'exposition réelle du spectateur. La norme imposée sera loin de l'intensité perçue.

Il existe 50 textes issus de la loi bruit en France mais seulement 3 décrets d'application (bruits de voisinage, décret relatif aux établissements diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, décret relatif au trafic des hélicoptères dans les zones rurales à

forte densité de population...)

Les niveaux acoustiques tolérables sont déterminés dans chaque branche d'activité concernée, dans la majorité des cas sans imposition légale.

Vu le nombre de paramètres à prendre en considération, le niveau acoustique est établi arbitrairement selon deux facteurs : le seuil de nuisance et la possibilité pratique de respecter le niveau acoustique.

Il n'y a pas d'étude liant formellement la destruction de l'oreille interne aux caractères du bruit en fonction de son intensité en tenant compte de l'impulsivité du bruit (de la vitesse d'atteinte de son intensité maximale), de sa fréquence, ou de sa bande passante de fréquences introduisant des phénomènes de résonances, ou de sa durée. Ceci impliquerait des études prospectives sur des échantillons de populations en ne faisant varier qu'un seul paramètre par groupe étudié dont on détruirait progressivement l'audition... trop complexe.

De plus, il existe une hétérogénéité de la population exposée aux bruits déterminée par les antécédents traumatiques sonores variés et un potentiel génétique personnel créant une différence majeure d'ototoxicité pour une même stimulation sonore.

Il n'y a pas de moyen de déterminer la qualité sonore la plus destructrice. Retenons qu'un bruit est d'autant plus toxique qu'il est intense, aigu, impulsif, de longue durée et sans doute composé d'harmoniques entrant en résonance avec l'oreille interne.

## Quelles sont les moyens de protection aux bruits ?

En amortir la perception, en réduire l'émission ! L'amortissement de la perception se fait par le port de bouchons d'oreille plus ou moins filtrant passivement certaines fréquences ou par des casques (ou l'association des deux) comportant parfois des filtres sonores actifs.

Sur le plan militaire, activité la plus proche de l'activité de chasse en ce qui concerne les TSA, on relève que les bouchons d'oreille (mousse ou à ailette) sont proposés en stand de tir en exercice et en opération ? En 1994 81% ne porte pas de protections auditives, en 1998 60,9%, en 2003 26%

Les bouchons anti bruits (BAB) sont portés à 80% en stand de tir à 40% lors d'exercices et à 15% lors d'opérations.

La majorité des TSA est liée à une mauvaise adaptation des BAB ou à leur perte en opération.

Si les militaires en opération rechignent au port de protections (qui menace leur sécurité par perte d'information sonore parfois indispensable à la survie) on penserait que les chasseurs qui pratiquent une activité de loisir (leur survie n'est presque pas dépendante de cette activité) porteront plus facilement des bouchons d'oreille. L'expérience subjective démontre le contraire.

Le port des casques a été quasiment

## La majorité des TSA est liée à une mauvaise adaptation des bouchons anti bruit ou à leur perte en opération.

abandonné par les militaires, les exercices de tir s'effectuant en mouvement, ils représentent une entrave à l'action, le problème est majoré en opération. Les casques d'amortissement sonore sont certes très efficaces mais ne peuvent être utilisés qu'en activité statique.

A noter que les protections individuelles maintiennent la nuisance de voisinage, et dérangent bien entendu la chasse.

Au vu de cette tentative de synthèse de la nocivité des traumatismes sonores à la chasse et compte tenu des risques menant parfois à des handicaps graves avec des coûts sociétaux élevés et des nuisances sonores mal perçues des riverains, des amoureux de la nature, de la faune et des chasseurs eux-mêmes, il paraît évidemment et scientifiquement indispensable, s'il existe une solution, de minorer fortement l'impact sonore de l'activité de chasse. J'espère que ceci fera prochainement débat au sein des sociétés de chasse... ■

Dr. Frenot

Chirurgien cervico-faciale - ORL

# Modérateurs de son



## Pourquoi les passer sous silence ?

Il y a des sujets qu'il vaut mieux ne pas aborder entre chasseurs, si vous n'avez pas une heure à perdre le soir avant de sortir à l'affût. Les modérateurs de son, également qualifiés à tort de «silencieux», en font partie. Voici de quoi alimenter vos prochaines soirées entre ami(e)s ... après l'affût !

Commençons tout d'abord par un brin d'histoire. Les premiers modérateurs de son fabriqués à l'échelon industriel sont apparus il y a environ 100 ans aux USA. Hiram Maxim, leur concepteur, avait pour objectif de permettre aux tireurs amateurs d'exercer leur loisir au fond du jardin sans déranger le voisinage. Il s'agissait alors de petits calibres et aujourd'hui encore la plupart d'entre vous possèdent certainement une .22 équipée d'un modérateur pour faire joujou avec les enfants ou les petits-enfants. Nous n'en sommes pas aux calibres de chasse et pourtant, même là, on est bien loin du fameux «plop» que l'on entend dans les films d'espionnage !

### Détonation de 140 décibels

À propos de bruit, la détonation entendue lors d'un coup de feu se décompose en deux temps : tout d'abord la détonation à la bouche du canon, puis la détonation de la balle. La détonation à la bouche retentit au moment où la balle quitte le canon et que les gaz contenus jusque-là dans le canon se répandent brusquement dans l'air environnant. Le rôle du modérateur consiste à offrir une chambre de décompression partielle, permettant de réduire considérablement la pression des gaz avant qu'ils ne se répandent à l'extérieur de l'arme (voir illustration page suivante). Concrètement, le modérateur absorbe une partie de la

chaleur de combustion, sa structure interne composée d'une multitude de lamelles ayant également pour objet de ralentir le souffle. À un mètre devant la bouche, les modérateurs performants réduisent ainsi la détonation qui passe d'une valeur de 160 – 170 décibels à des valeurs comprises entre 140 et 130 décibels, ce qui est considérable car le décibel étant une unité de mesure logarithmique, une modération du son d'environ 20 décibels (performance d'un réducteur de qualité moyenne) correspond à une réduction de 90 % du bruit de la détonation à la bouche.

Notons au passage que selon les directives européennes liées aux normes sanitaires pour les personnes exposées au bruit dans le cadre de leur travail, le seuil de 140 décibels est considéré comme ne présentant aucun risque pour l'ouïe si l'exposition est temporaire.

Vous l'aurez compris, une détonation de 130 à 140 décibels à la bouche reste parfaitement perceptible... même à longue distance. À ceci il convient ensuite d'ajouter la détonation de la



À l'affût, l'encombrement peut présenter un léger handicap

balle lorsqu'elle passe le mur du son et là on constate également une source sonore d'environ 130 à 140 décibels sur laquelle le modérateur n'a aucune influence. Prétendre que les modérateurs de son contribuent à simplifier la besogne des braconniers, relève par conséquent du pur fantasme. Très récemment le débat autour des modé-

### L'échelle des bruits

Source	Distance de mesure	Niveau moyen constaté en dB
Vent dans le feuillage	à l'oreille	10 dB
Conversation humaine	1 m	40-60 dB
Circulation automobile	10 m	80-90 dB
Discothèque	1 m	100 dB
Avion de chasse	100 m	110-140 dB
Coup de carabine	à l'oreille	156 dB

rateurs de son a fait couler beaucoup d'encre et de salive chez nos confrères d'Outre-Rhin, qui désormais bénéficient de cet accessoire pour exercer leur passion favorite. Dans le cadre des discussions politiques ayant précédé les votes dans les parlements de chaque Land, un essai très intéressant a été réalisé afin de démontrer concrètement les effets du modérateur de son.

### Quels effets ?

Une série de tirs avec et sans silencieux a été réalisée à 1 000 m, afin que le bruit de l'impact dans la cible ne perturbe pas les mesures du sonomètre qui a été déplacé selon des distances (jusqu'à 300 m) et angles (45°, 90°, 135° et 180°) différents, avec et sans réducteur (voir schéma et tableau).

Les résultats sont évidents, le modérateur n'a quasiment aucun impact sonore lorsque l'on se place face à l'arme, tandis que sur les côtés et à l'arrière de l'arme il diminue considérablement la détonation à la bouche, mais en aucun cas celle de la balle dont le bruit reste perceptible à longue distance.

Mais la réduction du bruit n'est pas le seul avantage d'un modérateur. En effet, cet accessoire offre également une réduction significative du recul et

### Les résultats du test allemand

Angle par rapport à la bouche	Distance par rapport à la bouche en m	Détonation sans modérateur en dB	Détonation avec modérateur en dB
45 °	50	132	128
45 °	100	129	129
45 °	150	120	118
45 °	250	120	114
45 °	300	114	111
90 °	50	129	105
90 °	100	122	100
90 °	200	116	95
135 °	100	111	105
135 °	200	103	96
135 °	300	96	88
180 °	100	103	86
180 °	200	94	75
180 °	300	86	65

une suppression quasi intégrale de la flamme de bouche. Sans oublier que la réduction du recul et la baisse du bruit permettent au tireur d'être mieux en cohésion avec son arme – ce qui permet d'améliorer le tir. Autant d'éléments qui semblent mineurs mais qui au final permettent au chasseur d'être plus efficace, c'est-à-dire de tuer son gibier net en réduisant le risque d'une mauvaise balle.

Bien entendu la perfection n'est pas de ce monde et les modérateurs de son n'échappent pas à quelques critiques. La principale concerne bien entendu

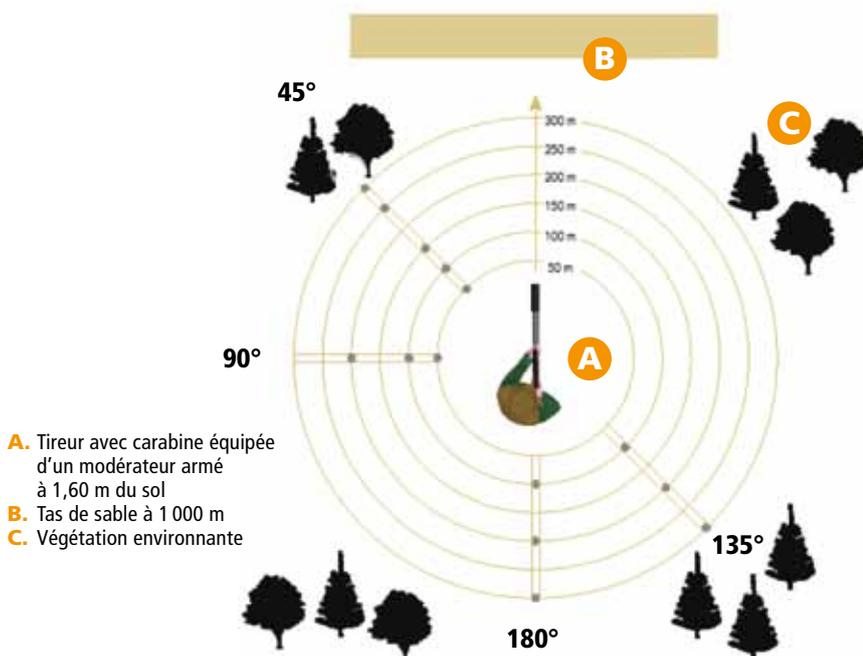
l'encombrement global de l'arme, ainsi que le poids général. Il est indéniable qu'à l'affût ou à l'approche dans un milieu très fermé, la présence d'un modérateur peut constituer une certaine gêne (risque de chocs dans le mirador et enchevêtrement dans la végétation). Cet inconvénient peut être relativisé en utilisant un modèle qui recouvre partiellement le canon. Concernant le poids, il est entendu que si vous prévoyez une approche de plusieurs heures en montagne, vous ferez l'impasse sur le modérateur et pencherez plutôt vers des bouchons d'oreille.

Vous l'aurez certainement compris, les modérateurs de sons font partie des sujets qui peuvent susciter des positions tranchées, mais c'est à chacun de trouver chaussure à son pied, au même titre que pour les calibres, les types d'arme, de chien, de voiture et de compagnon pour la vie. Actuellement en Europe tous les pays scandinaves autorisent leur utilisation à la chasse, idem au Royaume-Uni où ils y sont considérés comme étant un élément indissociable de la santé publique depuis le début des années soixante-dix. Depuis 2015, les chasseurs allemands, soutenus par leurs instances fédérales et certains politiques, sont de plus en plus nombreux à obtenir la légalisation des modérateurs. Les prochains sur la liste devraient être les Autrichiens et pourquoi pas les Français ? ■

Philippe Jaeger

Avec l'aimable autorisation de Chasseurs de l'Est. Article paru dans l'édition d'octobre 2016.

### Points de mesure à différentes distances et selon différents angles



Les résultats de l'essai démontrent bien que la détonation à l'arrière du tireur (180 °) est nettement réduite par le modérateur, tout en restant parfaitement audible même à 300 m.

## Presque toutes les balles ricochent!

À chaque battue, les capitaines de chasse insistent sur le respect de l'angle de tir de 30 degrés. Dans les faits, ces consignes ne semblent pas toujours bien entendues et l'angle rarement matérialisé par des fanions qui existent pourtant..



Les accidents par ricochets représentent 25 % des accidents de chasse. En revanche le non respect de l'angle de 30° représente un tiers des accidents mortels (selon l'ONCFS). La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher a ainsi voulu connaître les angles de ricochets dans des conditions de tir en toute sécurité (à 15 et 30 mètres de la cible, du sol et depuis un mirador d'1,6 mètre au plancher) avec un fusil de chasse et une carabine.

### Résultats

- Sur 240 balles tirées, 195 ont ricoché, 84% au fusil, (101 sur 120) et 78% à la carabine (94 sur 120). En revanche, 68% des balles de fusil ayant ricoché traversent les 3 plaques, contre 17% des éclats de balles de carabine.

Au fusil, une seule balle a éclaté en deux, alors qu'à la carabine les 94 balles ayant ricoché provoquent 336

impacts dans la première plaque, soit 3,6 éclats par balle.

- Les balles de carabine provoquent de nombreux éclats qui traversent la première plaque. Toutefois, ils perdent beaucoup d'énergie, car seulement 56 (17%) ont traversé les trois plaques. Le mirador a un effet à 15 mètres (moins de ricochets), mais à 30 mètres le mirador ne diminue pas significativement le nombre de ricochets.

- Seulement cinq éclats de balle de carabine ont ricoché à plus de 30° en hauteur : 33°, 34°, 35°, 54° et 74°. Trois ricochets sont à plus de 30° sur le côté (34°, 37° et 45°) dont deux étaient à plus de 30° en hauteur. Donc au total six impacts de ricochets à plus de 30° sur 240 balles tirées. Ils ont provoqué 438 impacts de ricochets dans la première plaque. Les angles d'impacts varient de 2,6° à 11,5°. Il n'y a pas de corrélation entre l'angle d'impact et l'angle de ricochet, au fusil  $r = 0,31$  et à la carabine  $r = 0,036$ .

### Protocole de d'étude

#### Nombre de balles

240 balles tirées (soit 30 balles dans chaque situation)

#### Cible

Planche d'aggloméré de 10 mm d'épaisseur

#### Visualisation des ricochets

3 plaques d'aggloméré de 10 mm pour le tunnel (en cas d'angles de ricochets très importants) et 3 rangées de plaques d'aggloméré, de 10 mm d'épaisseur pour la première et de 15 mm d'épaisseur pour les deux autres.

#### Sol

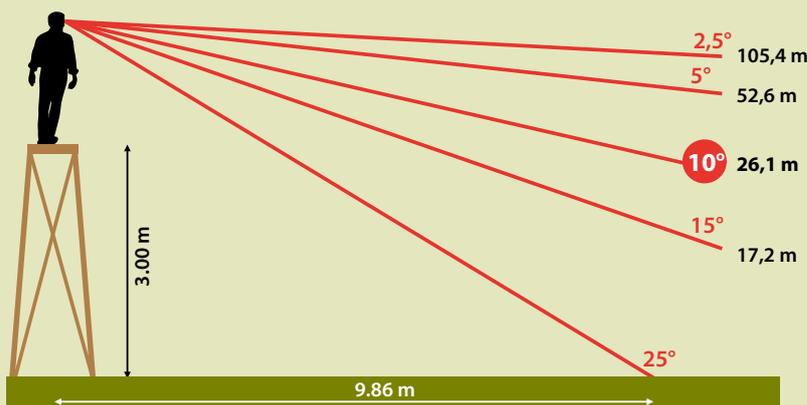
Sableux (comme la majorité des sols de la Sologne) sur lequel est implantée une pelouse. Il n'est pas tassé, il n'y a pas de passage de véhicules. Ces expériences ont été réalisées après une période de pluie. Le sol était donc plutôt meuble. La température oscillait entre 10 et 15 °C.

## Le mirador de battue ne garantit pas un tir fichant

L'Institut allemand d'essais et d'épreuves d'armes à feu, la DEVA (Deutsche Versuchs- und Prüfanstalt für Jagd- und Sportwaffen), a mené une étude sur le comportement des balles tirées dans un sol meuble comme un chemin, un labour, un maïs, etc. sans tenir compte du type de balle utilisé. Selon ce test, il s'avère que des déviations de balles sont possibles jusqu'à un angle de tir de 5 degrés. Les auteurs de l'étude préconisent ainsi un

angle minimal de 10 degrés pour éviter les déviations de balles dans les sols meubles ce qui ne permet qu'un tir à 26 mètres à partir

d'un mirador de battue de 3 mètres de hauteur et seulement de 9 mètres lorsque le tireur se trouve au sol!



**BIWI**  
RUBBER · PLASTIC · SILICONE

**+**

**Caoutchouc / Plastique / Silicone**  
+ 30 ans d'expérience

Développement / fabrication de produits

- Technique
- Médical
- Etanchéité
- Horlogerie / Joaillerie
- Identification

Route de la Transjurane 22 CH-2855 Glovelier  
Tél +41 32 427 02 00 / Fax +41 32 427 02 01  
[www.biwi.ch](http://www.biwi.ch) / [info@biwi.ch](mailto:info@biwi.ch)

# Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse  
67500 Haguenau  
tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67  
fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28

[haguenauchassetir@wanadoo.fr](mailto:haguenauchassetir@wanadoo.fr)  
<http://www.armurerie-hct-67.com/>

## Joyeuses Fêtes de Fin d'Année!

**STETSON**  
MADE OF AMERICA™

**Offre promotionnelle**  
**ZEISS**  
Victory HT 1.1-4x24 ZM

1445 €

**Compact Point**

459€

139 €

**Chapeau Newark**  
Foutre laine VitaFelt

**Magasin ouvert**  
les dimanches 4, 11 et 18 décembre  
de 14h à 18h

**Jumelles TERRA**  
8X42 OU 10X42

à partir de  
394 €

159 €

**Chapeau Newberg**  
Foutre laine VitaFelt

**MEINDL**

199 €

**Meindl Luzern Pro Agneau**  
Spécial grand froid -30°

**MEINDL**

144 €

**Casque PELTOR**  
Sport Tac chasse

**KAHLES**

1715 €

**HELIA 5 1-5x24**  
réticule 4 Dot

**Frédéric RENARD, à votre service.**

**OUVERT: du Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.**  
**Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30**

**NATURA VALLEE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK**  
**TÉL.: 09 60 120 890**  
**Mail : [naturavallee@orange.fr](mailto:naturavallee@orange.fr) - [www.naturavallee.com](http://www.naturavallee.com)**



## La chasse autour d'Hindisheim dans l'entre-deux-guerres

**L**e Bruch de la rivière Andlau, les champs et les bois autour de Hindisheim, Blaesheim et Limersheim, au sud-ouest de Strasbourg, constituent un secteur giboyeux prisé par les chasseurs depuis des siècles. Au Moyen Âge, les évêques de Strasbourg en avaient fait leur territoire de chasse de prédilection. Dans l'entre-deux-guerres, les notables strasbourgeois ont pris la relève

### Des chasseurs strasbourgeois

Dans les années 1920, le ban communal d'Hindisheim d'une superficie de 1140 ha est divisé en trois lots mis aux enchères pour des baux de neuf ans. En 1920, les adjudications sont emportées par Fernand Scharpf, directeur des écoles à Strasbourg, et M. Wagner, brasseur à Mutzig. Ils engagent deux gardes-chasse lo-

caux, Xavier Fraulob et Théophile Meyer qui occupent cette fonction depuis dix ans.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1928, les baux sont renouvelés et attribués à de nouveaux chasseurs. Les deux premiers lots sont acquis par Achille Baumann, industriel à Strasbourg, associé à Joseph Keller, avocat à Strasbourg et M. Fischer de Strasbourg. Ils emploient Joseph Hiss d'Hindisheim comme garde-chasse. Achille Bau-

mann se trouve aussi être adjudicataire d'une chasse dans la commune limitrophe de Limersheim. Le troisième lot est attribué à Paul Wolff, industriel confiseur à Strasbourg, déjà adjudicataire d'un lot dans le village voisin de Blaesheim. Son associé est Charles Fritsch cultivateur à Blaesheim. Achille Baumann décide d'aménager son terrain de chasse. En décembre 1928, le préfet du Bas-Rhin l'autorise à construire sur le

ban d'Hindisheim, au lieudit Frie-senlöchel, une « baraque couverte de tuiles », un abri pour les chasseurs. Le chasseur s'engage à prendre toutes les précautions pour empêcher la communication d'un feu à la forêt communale toute proche.

## Les repeuplements en petit gibier

Les nouveaux adjudicataires entendent aussi repeupler leurs lots en petit gibier. Dès février 1929, Achille Baumann sollicite l'autorisation d'importer d'Allemagne vingt couples de perdrix pour le repeuplement de ses chasses à Hindsheim et Limersheim. Un an plus tard, en février 1930, il renouvelle sa demande pour une centaine de faisans en provenance d'Allemagne. Il recommence en février 1931 pour vingt couples de perdrix et vingt faisans. Son associé Joseph Keller entreprend la même démarche pour quelques coqs faisans d'Allemagne en mars 1931. L'année suivante, c'est leur voisin Paul Wolff qui demande l'autorisation d'importer cinquante faisans pour Blaesheim en février 1932, puis douze faisans pour Hindisheim en mars 1932. A chaque fois, le sous-préfet et les autorités forestières donnent leur accord.

## La lutte contre les nuisibles

Si le secteur semble dépourvu en gibier à plume, il abonde en lapins. En mai 1929, 134 habitants d'Hindisheim signent une pétition dénonçant les dégâts commis par les lapins dans leurs cultures. Les maires d'Hindisheim et de Nordhouse s'en plaignent au service forestier. L'inspecteur des forêts de Sélestat demande au sous-préfet l'accréditation des gardes forestiers Reibel d'Erstein et Gewinner de Krafft pour procéder à la destruction des lapins du 10 novembre au 10 juin. Il suggère aussi l'emploi de furets « vu la quantité énorme de lapins existant dans ces parages ». Dans une lettre au sous-préfet d'Erstein en juin 1929,

l'inspecteur des forêts suggère aussi d'avertir les adjudicataires des chasses qu'ils risquent de payer des indemnités considérables s'ils ne prêtent pas leur concours dans cette lutte contre les lapins. Le sous-préfet informe par la suite le maire d'Hindisheim qu'il lui appartient d'autoriser des personnes de confiance à détruire ces animaux par tous les moyens légaux, conformément au cahier des charges des adjudications. Les chasseurs sont aussi confrontés à d'autres espèces nuisibles. En mars 1930, Paul Wolff demande l'autorisation de disposer dans ses lots de chasse d'Hindisheim et de Blaesheim, 150 œufs empoisonnés dans l'intention de contribuer à la destruction des corbeaux et des pies. Il précise que ces corvidés détruisent les couvées de son gibier. Le sous-préfet donne son accord sous quelques

Benfeld et d'Erstein sont habilités à tirer les lapins sur le ban d'Hindisheim. Les agriculteurs du village réclament le paiement de dommages pour les dégâts des lapins. Les autorités évoquent à nouveau la possibilité d'organiser des battues. Achille Baumann obtient une entrevue avec le sous-préfet d'Erstein en avril 1931 à ce sujet. Il lui adresse quelques jours plus tard, un courrier qui récapitule ses objections. Le chasseur estime que des battues causeraient un tort considérable à sa chasse, en particulier au gibier à plume. En effet, les faisans et les perdrix sont en pleine couaison. S'ils étaient dérangés, ils ne retourneraient pas à leurs nids. La destruction de quelques lapins par des battues serait loin de compenser les dégâts occasionnés à la chasse en général. Achille Baumann soutient que les lapins ne sont guère



conditions de bon sens. Les œufs employés doivent porter des marques apparentes de poison. Ils ne peuvent être déposés à moins de six cent mètres des habitations. L'opération doit être annoncée dans les localités intéressées au moins 48 heures à l'avance. Elle doit se faire sous le contrôle d'un agent communal assermenté avant le 30 avril 1930 et M. Wolff en assure l'entière responsabilité.

Cependant, ce sont les lapins qui continuent à poser problème. D'avril 1931 à avril 1932, dix forestiers de

abondants, mais il donne l'ordre à ses gardes-chasse « d'en tirer dans leurs tournées de surveillance autant qu'ils pourront ». Il promet aussi d'organiser la destruction définitive de ces animaux à compter d'octobre 1931. Pourtant, malgré les efforts des chasseurs et des forestiers, les agriculteurs d'Hindisheim et des villages voisins continuent à se plaindre des dégâts des lapins au cours des années suivantes. ■

Philippe Jéhin

# Les Messes de Saint-Hubert 2016 dans le Bas-Rhin

## Marienthal

Le 3 novembre dernier la Société Locale des Chasseurs de Haguenau Wissembourg a une nouveau fois fêté Saint-Hubert en la Basilique de Marienthal. L'office a été célébré par le recteur Franck Guichard et les fanfares de circonstance ont été sonnées par le Rallye Trois Fontaines de Haguenau. La bénédiction des animaux de compagnie s'est faite avec la participation d'un très nombreux public. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 3 novembre 2017. ■



## Soufflenheim

Les messes de Saint-Hubert du GGC Sauer Morder ont lieu chaque année dans un village différent. Ce 18 novembre, cet office a été célébré en l'église de Soufflenheim. La cérémonie suivie par environ 400 personnes a été animée par le Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim et la traditionnelle bénédiction des chiens a eu lieu sur le parvis de l'église. À l'issue de l'office, une collation servie par le GGC a réuni l'ensemble des participants au centre socioculturel de la commune. ■

## Strasbourg

Le 4 novembre dernier a eu lieu la traditionnelle messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg célébrée par l'Archiprêtre Michel Wackenheim.

Le Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin en collaboration avec l'ABRCGG étaient à nouveau à pied d'œuvre pour que cette manifestation soit une pleine réussite.

Cette année fut particulière étant donné l'état d'urgence qui a imposé d'énormes moyens pour sécuriser les lieux. C'est d'ailleurs pour cette raison que la bénédiction des chiens a été annulée.

Dans son discours le président Jean-Luc Ries a insisté sur le rôle important du chasseur qui au-delà de toute passion est un gestionnaire et un acteur incontournable de la nature. Cette année une trentaine de sonneurs dont un groupe venu de Lorraine se sont produits ensemble pour rehausser cette cérémonie avec une grande émotion dans l'assemblée au moment de l'Ave



Maria. Les invités d'honneur ont été accueillis dans les salons de l'Hôtel de Ville pour le traditionnel verre de l'amitié qui a clôturé cette soirée. ■



## Sarre-Union

Le 28 octobre dernier, le GGC Alsace Bossue a une nouvelle fois organisé une très belle Saint-Hubert en l'église Saint-Georges de Sarre-Union avec environ 250 participants lors de la messe et de la bénédiction des chiens.

Les sonneurs de Trompes de Chasse Le Débouché du Val de Metz ont joué onze morceaux durant la messe et sur le parvis où ont été distribués plus de 200 pains du veneur, 30 litres de vin chaud et 15 litres de jus d'orange chaud. Dans son allocution, le président Sébastien Greiner a remercié tous les fidèles mais regretté la faible participation des chasseurs. ■

## Obernai/ Mollkirch

Cette année encore, les trompes de chasse «les Échos du Guirbaden» de Mollkirch, ont sonné les messes de Saint-Hubert, le dimanche 25 octobre en l'église Saints Pierre et Paul à Obernai et le dimanche 8 novembre en l'église Saint-Joseph de Mollkirch. Des églises bondées pour chacune de ces traditionnelles célébrations. ■



# Comment remplir son plan de chasse

### Comment remplir votre plan de chasse ?

**1-** Vous estimez le nombre minimum d'animaux à prélever dans votre lot pour atteindre ou conserver l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette estimation se fait de préférence avec l'aide de vos responsables de GGC qui pourront ainsi porter votre demande au groupe sectoriel.

**2-** Vous choisissez dans la grille ci-contre le minimum et les attributions correspondantes dans les autres catégories.

**3-** Vous reportez le nombre de chaque catégorie C3, C1, B, FC ainsi trouvé sur la demande de plan de chasse.

**4-** Vous renvoyez la demande de plan de chasse pour **le 20 février 2017**.

### Remarques

Vos plans de chasse doivent correspondre à la réalité du terrain. Cette réalité, qui mieux que vous les chasseurs serait en mesure de l'apprécier.

Il est primordial d'assister aux réunions organisées par votre GGC au début du mois de février pour définir avec leurs responsables le nombre d'animaux minimum à prélever dans votre lot.

*Vous trouverez également ces mêmes règles d'attribution des bracelets au dos de la demande de plan de chasse.*

Pour le plan de chasse chevreuil : respectez la règle d'attribution de 1/3 de brocards et 2/3 de chevrettes.

La demande de plan de chasse chevreuil correspond théoriquement à l'attribution (sauf cas particulier, toute modification doit alors être justifiée).

### Attention

Vos demandes de plan de chasse seront aussi consultées en cas de non réalisation des *minima*. Des demandes supérieures aux *minima* finalement accordées par la CDCFS et l'administration risquent de vous desservir en cas de verbalisation pour non réalisation. ■

### ANNEXE XI - C

## Grille de répartition des bracelets 2013-2018

**La fourchette maxi/mini doit se rapprocher d'un coefficient de 1.40**

**0 mini** ➔ **1 B + 1 FC + 1 C1** (pas d'attribution de C3)

**1 mini** ➔ **1 B + 2 FC + 0 C1 + 1 C3\***

**2 mini** ➔ **2 B + 2 FC + 1 C1 + 1 C3**

**3 mini** ➔ **2 B + 3 FC + 1 C1 + 1 C3**

**4 mini** ➔ **3 B + 3 FC + 1 C1 + 2 C3**

**5 mini x 1.50 = 8** ➔ **3 B + 4 FC + 1 C1 + 2 C3**

**6 mini x 1.45 = 9** ➔ **4 B + 3 FC + 2 C1 + 2 C3**

**7 mini x 1.40 = 10** ➔ **4 B + 4 FC + 2 C1 + 2 C3**

**8 mini x 1.40 = 11** ➔ **4 B + 5 FC + 2 C1 + 2 C3**

**9 mini x 1.40 = 13** ➔ **5 B + 5 FC + 3 C1 + 2 C3**

**10 mini x 1.40 = 14** ➔ **6 B + 5 FC + 3 C1 + 3 C3**

et ainsi de suite.

*\*Libre choix au groupe sectoriel de proposer 1C1 OU 1C3*

### Le C4 ne fait pas partie du minimum

L'attribution du bracelet C4 n'est donc pas régi par la grille et ne fait pas partie de la demande du chasseur. Le bracelet C4 sera proposé uniquement par le groupe sectoriel en cas de déficit du tir des daguets du secteur. Cette attribution ne se fera pas nécessairement aux lots en déficit de daguets. ■

Extrait de la demande de plan de chasse

A remplir par le demandeur									
IV - Estimation de la population et demande	Espèces soumises au tir qualitatif					Espèces non soumises au tir qualitatif			
	Cerfs ou daims		Biche ou daine	Jeune	Minimum estimé et souhaité	Brocard		Chevrette	
	C3/D3	C1/D1	B/DA	FC/FD		Min	Max	Min	Max
Effectif total présent sur le lot estimé par le demandeur									
Nombre de têtes demandées pour la campagne									

NOTRE AGENCE IMMOBILIÈRE FRANCO-ALLEMANDE

La Patrimoniale  
des 2 Rives 

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS AVEC  
L'IMMOBILIER ALLEMAND !



INVESTIR EN ALLEMAGNE C'EST :

- UN REVENU COMPLÉMENTAIRE  
Exonération de plus-value dès 10 ans d'acquisition (30 ans en France)
  - Pas de taxe foncière
  - Marché évolutif de 2% / an
  - Rentabilité nette d'impôts de 4% et plus
- SIMPLE  
Faible nécessité d'apport
- LE CHOIX DE LA TRANQUILITÉ
  - Gestion totale de votre bien - Garantie loyer impayé
  - Prise en charge de votre déclaration fiscale
  - Montage du dossier de financement aux meilleures conditions



POUR EN SAVOIR PLUS

+33 (0)7 70 70 25 15

NOUS PARLONS FRANÇAIS  
WIR SPRECHEN DEUTSCH



germain.stauffer@lp2r.eu  
www.lp2r.eu  
Großherzog-Friedrich-Straße 2  
77694 KEHL - Allemagne

# FRANKONIA

*vosre partenaire privilégié  
pour la chasse*

## 1 Jumelles DOCTER B/CF (8x58)

A côté des jumelles bien connues DOCTER 8x42 et 10x42, DOCTER vient de sortir des jumelles spéciales crépuscule - très lumineuses en raison de leur très grande ouverture d'objectif de 58 mm. Contraste extraordinaire, étonnante brillance d'image et excellente transmission. Grâce aux oculaires spéciaux les porteurs de lunettes peuvent eux aussi se réjouir de pouvoir s'en servir. Grossissement : 8x. Objectif : Ø 58 mm. Pupille de sortie : Ø 7,25 mm. Indice crépusculaire : 21,5 Champ à 1000 m : 115 m. Poids : 1500 g. Hauteur x largeur : 242x158 mm.  
No. 148031 ~~949,00~~ 599,00 €

## 2 Télémètre Aculon de NIKON

Télémètre compact, ergonomique et avantageux. Champ de mesure 5-500 m, précision de mesure ± 1 m. Mesure unique ou continue (jusqu'à 20 sec.). Priorité à la cible la plus éloignée. Le grand dégagement oculaire permet une utilisation aisée pour les porteurs de lunettes. Boîtier résistant à l'eau. Grossissement 6x. Poids env. 125 g. Dim. 91x37x73 mm.  
No. 177962 ~~499,00~~ 159,00 €



ECONOMISEZ  
€ 350,00  
~~€ 949,00~~  
€ 599,00

ECONOMISEZ  
€ 40,00  
~~€ 199,00~~  
€ 159,00

Prenez de la distance!



### VENTE PAR CORRESPONDANCE

Téléphone 03 89 83 25 50  
Téléfax 03 89 83 25 59  
mail@frankonia.fr  
frankonia.fr

### VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :

18, rue du Château, 68190 Ensisheim  
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C, 67550 Vendenheim  
Téléphone 03 90 20 34 50

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin  
tenue le mardi 18 octobre 2016 à 19h au siège de la FDC 67

### Présents

Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang,  
P. Caussade, G. de Gail, M. Gewinner,  
H. Kastendeuch, Ch. Kleiber, C. Muller,  
B. Schnitzler, F. Obry, R. Schoeffler,  
M. Schirer, et P.T. Schmitt.

### Invités

MM. Pierre Stemmer - Commissaire  
aux comptes, Thierry Foessel  
Expert-comptable.

### Excusés

MM. H. Bulet, et M. Pax (pouvoir à G. Lang).

### 1. Approbation du bilan clos au 30 juin 2016

M. Foessel présente le bilan clos au 30.06.2016. M. Stemmer le commente. Le bilan est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

### 2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 28 juin 2016

Le compte-rendu du CA du 28 juin 2016 a été approuvé à l'unanimité par mail du 8 juillet 2016 pour parution dans IC 67 d'octobre 2016.

### 3. Démission de M. Fernand Grasser

Suite à la démission de M. Fernand Grasser de la présidence de la commission Petit Gibier, M. Pascal Kentzinger a été élu, à l'unanimité, Président de la commission Petit Gibier.

### 4. Recrutement d'un directeur : présélection des candidats

La commission de recrutement a présenté le dossier des candidats présélectionnés au poste de Directeur de la FDC. Elle a retenu 4 candidats, qu'elle a souhaité rencontrer par la suite.

### 5. Point sur les contentieux

Dossier D. JP et dossier W.P : le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de se porter partie civile dans les 2 cas. Maître Schieber - Herrbach sera chargé de défendre nos intérêts dans le cas où les intéressés seraient poursuivis.

### 6. Destruction de haies à Oermingen

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de se porter partie civile dans le cas d'une poursuite judiciaire. Maître Schieber-Herrbach serait alors chargé de défendre nos intérêts.

### 7. Subventions

Demande du Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin pour l'organisation de la messe de Saint-Hubert à la cathédrale de Strasbourg le 4 novembre 2016 : le conseil accorde, à l'unanimité moins 1 abstention, une subvention de 1000€.

Plus généralement, le conseil accorde, à l'unanimité, un montant de 300€ pour l'organisation de chaque messe de St Hubert en dehors de celle organisée à la cathédrale.

Demande du Retriever Club de France pour l'organisation d'un field trial les 15 et 16 octobre 2016 à Haguenau. Le conseil accorde, à l'unanimité, un montant de 300€.

Demande du Club des Epagneuls de Münster et du Langhaar pour différents concours les 16/22/23 octobre 2016. Le Conseil accorde, à l'unanimité, un montant de 300€.

### 8. Divers

• Barrières au Herrenwald : le CA a décidé à l'unanimité de prendre en charge l'achat et la pose de 2 barrières. M. Frédéric Obry est chargé de ce dossier.

• Le CA a décidé à l'unanimité d'acheter 6 nappes à Mme Anne Dumazert

en remerciement de sa présence comme animatrice-décoratrice au stand de la FDC67 lors du salon de la chasse à Metz les 9-10 et 11 septembre 2016.

• L'exposition des trophées de cerfs et de daims 2017 aura lieu du 20 au 27 février 2017 à la salle polyvalente de Geudertheim.

• L'assemblée générale 2017 aura lieu le samedi 29 avril 2017 à la salle polyvalente de Geudertheim.

• Calendrier des battues jeunes chasseurs au «Herrenwald».

- Samedi 12 novembre 2016

- Samedi 3 décembre 2016

- Samedi 7 janvier 2017

### C.A. par mail : RESULTATS

#### CA par mail du 8 juillet 2016 approuvé à l'unanimité

• Parution de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur.

#### CA par mail du 28 juillet 2016 approuvé à l'unanimité

• Prise en charge des frais de prestation et de transport des sonneurs de trompes alsaciens « Rallye trompes de Strasbourg » au salon de la chasse de Metz.

#### CA par mail du 14 septembre 2016 approuvé à l'unanimité

• Participation financière à hauteur de 1300€ et de 500€ pour les interventions de Mme Duchiron à Bischoffsheim et à La Petite Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

**ESPACE-chasse**  
www.espace-chasse.fr

70 rue principale  
67240 SCHIRRHEIN

**-10% à valoir sur votre achat**  
Sur présentation de cette annonce

Heure d'ouverture : Lundi au mercredi sur RDV - Jeudi et vendredi de 8h à 18h  
Samedi de 8h à 12h après midi sur RDV

**Prise de RDV au 06 29 57 41 44**



## Exposition de trophées

L'exposition de trophées de cerfs et de daims aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 février 2017 à la Salle Polyvalente de Geuderthaim (67170)



## L'élevage du gibier à plumes destiné au relâcher

**L**a détention d'une espèce de gibier dont la chasse est autorisée est strictement encadrée par le code de l'environnement (Art. L.412-1, L.413-2, L.413-3, R. 413-24, R.413-28 à R.413-49 du CE).

Concernant l'élevage du gibier à plumes (faisan de chasse, perdrix grise, canard colvert notamment), dès lors qu'il y a une finalité de relâcher dans la nature, que ce soit dans un but lucratif ou non lucratif, l'élevage est soumis à autorisation d'ouverture et le responsable de son fonctionnement doit obtenir un certificat de capacité. Ces établissements constituent la catégorie A, dès lors que tout ou partie des animaux qu'ils détiennent sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans la nature (Art R. 413-24 du code de l'environnement), peu importe le nombre de spécimens détenus ou qu'il s'agisse d'un élevage au sens strict ou d'une simple station de transit.

Cela signifie que la finalité est indépendante du caractère commercial, même si l'éleveur se dit amateur (chasseur ou société de chasse), le seul fait qu'il élève pour relâcher implique qu'il est un établissement au sens du code de l'environnement. Le responsable doit être titulaire du certificat de capacité et l'éleveur doit obtenir une autorisation d'ouverture fixée par arrêté préfectoral. Il ne peut se prévaloir des arrêtés du 10 août 2004 et ne peut se placer dans l'élevage d'agrément. La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée d'instruire les demandes de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture. Le dossier peut être constitué avec l'aide de la Fédération des Chasseurs du Bas-

Rhin qui se tient à disposition des pétitionnaires. Lorsque l'autorisation d'ouverture est accordée (après avis de la Chambre d'Agriculture et du Syndicat National des Producteurs de Gibiers de Chasse), l'éleveur sera soumis à certaines obligations et devra notamment tenir à jour un registre d'élevage et élaborer un plan sanitaire en collaboration avec un vétérinaire. Avant tout relâcher, l'élevage devra être visité par un vétérinaire qui attestera du bon état sanitaire du gibier, dans le but d'éviter tout risque d'infection de la faune locale.

Le relâcher devra par ailleurs être conforme aux prescriptions du schéma départemental de gestion cynégétique. Enfin, il est important de rappeler que l'ouverture non autorisée d'un établissement d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée et l'exploitation d'un établissement pour animaux non domestiques sans certificat de capacité constituent des délits, susceptibles d'être réprimés pénalement.

La DDT ainsi que la Fédération de Chasseurs du Bas-Rhin se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

### CONTACTS

#### Robert Tonnelier

DDT du Bas-Rhin  
Service Environnement et Gestion des Espaces  
Pôle Milieux Naturels et Espèces  
Technicien espèces et espaces  
Tél. 03 88 88 91 23  
E-mail : robert.tonnelier@bas-rhin.gouv.fr

#### Nicolas Braconnier

Technicien supérieur cynégétique,  
Chef du Service technique FDC67 - FARB  
Tél. 06 80 74 71 61 - Email : fdc67@fdc.fr



## Assemblée générale de la FDC 67

L'assemblée générale de la FDC 67 se tiendra le samedi 29 avril 2017 à 9h à la Salle Polyvalente de Geuderthaim (67170)



## GGC de l'andlau

# Sécurité et entraînement au tir

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le GGC de l'Andlau a organisé une matinée sécurité et entraînement au Cyné'tir. La présentation du bilan des accidents 2015-2016, quelques extraits de films « sécurité », les règlements de

battues et la notion de « point de première destination » en cas d'appel des secours ont mis les participants dans les meilleures dispositions pour aborder la saison des battues 2016/17. ■

16 septembre 2016

## AG Association Bas-Rhinoise Petit Gibier



À l'occasion de son AG, l'Association Petit Gibier a offert deux corvidés naturalisés par Daniel Rettig à la FDC67 pour le Mobil'Faune.

L'assemblée générale de l'Association Bas-Rhinoise Petit Gibier s'est tenue le 16 septembre dernier au Cyné'tir.

Après deux années de mise en veille, l'Association compte bien reprendre ses activités de conseil et de soutien aux chasseurs de petit gibier.

En assurant dans un premier temps une présence lors des manifestations départementales afin de se faire connaître et de recruter de nouveaux membres.

Dans son rapport moral, le président Fernand Grasser a regretté que malgré les dispositions du CC communal, les communes sont peu impliquées dans la préservation/reconquête des biotopes, les remembrements conti-

nent à « consommer » des espaces naturels et de nombreux chemins sont revêtus, ce qui prive la petite faune de plaines de couverts et de sources d'alimentation...

### Les actions

- participation à la journée des pié-geurs en juin (voir possibilité d'avoir des sachets de graines « jachères »)
- participation au Salon de la Chasse de Strasbourg

L'AG a été l'occasion de remettre un seau agrainoir à chaque participant et a été suivie par une séance de Cyné'tir pour les adhérents présents. La soirée s'est terminée en toute convivialité autour d'un encas. ■



## Brevet grand gibier

session 2017

Mercredi 8 février 2017 à 19h

Réunion découverte/information  
Brevet Grand Gibier • Salle de réunion  
du Cyné'tir à Geudertheim

### CONTACTS

Hubert Chatelet | Michel Chapon  
Tél. 06 12 67 29 58 | Tél. 06 88 20 58 41  
chatelet.h@sfr.fr | michelchapon@live.fr

## Christian Veltz hélitreuilé



Christian Veltz, président des Echos du Guirbaden et armurier à Obernai a eu la malchance de se fracturer la cheville lors d'une battue dans le massif du Champ du feu. Le lieu n'étant pas accessible aux véhicules de secours M. Veltz a été hélitreuilé et transporté par hélicoptère au CHU de Hautepierre. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. ■

## Le véritable mirador mobile



Ce mirador, unique au monde, pliable à la forme d'une simple remorque, est conçu pour être monté par une seule personne en trois minutes et sans outillage. Il s'adapte à des dénivelés jusqu'à 80 cm.



Pour une démonstration, venez voir notre modèle d'exposition

# ECC

EUROPEAN COMMERCE & CONSULTING SAS

16 rue de la sablière • 67370 Stutzheim – Offenheim  
Tél. 06 58 85 91 72 • Mail : info@europeancce.eu  
www.europeancce.eu

Facebook: Miradors Mobiles

Hauteur d'appui : 3,60 m  
Dimensions intérieures :  
1,20 x 1,20 x 1,90 m  
Couchette dépliable :  
1,98 x 0,80 m  
Avec isolation phonique et  
thermique / Sans entretien

## Visez plus haut



**Christian Veltz**

Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach  
Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE

# S'Jaejer-Stuebel

ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai  
Tél. 03 88 95 65 41

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites  
Stand de tir à 5 mn du magasin



# FORMULA AUTOMOBILES

À 10 MN DE STRASBOURG



**PORSCHE  
CAYENNE DIESEL**  
2012, 61 250 km  
55 600 €



**CHEVROLET  
CAMARO**  
Coupé 6.2 V8 432 CH  
2012, 18 800 km  
39 500 €



**PORSCHE  
911 TYPE 991**  
Cabriolet Turbo  
2014, 21 753 km  
185 000 €



**AUDI A1**  
2.0 TDI 143 CH  
FAP AMBITION LUXE  
2014, 15 000 km  
20 900 €



**FORD  
RANGER**  
2016, 45 600 km  
39 900 €



**FORD MUSTANG  
CONVERTIBLE**  
5.0 V8 GT BVA6  
2016, 150 km  
56 500 €



**LAND ROVER  
RANGE ROVER EVOQUE**  
TD4 Pure Pack Tech  
2014, 41 200 km,  
36 900 €



**NISSAN QASHQAI**  
1.5 DCI 110 CH  
FAP 360  
2014, 63 400 km  
15 300 €



**BMW SERIE 5**  
520 D EFFICIENT  
EXECUTIVE  
2013, 69 000 km  
29 900 €



**BMW X4 F26**  
XDRIVE20D 190  
10CV M Sport BVA8  
2015, 16 400 km  
49 900 €

www.formula-automobiles.com **03 88 14 14 44**

PDA Région de Brumath - 1 rue de Londres - 67670 MOMMENHEIM - contact@formula-automobiles.com

## Petites annonces

### Armes/optiques

- Vends lunettes Zeiss Duralyt 2,5-8x42 avec montage Blaser état neuf - Prix 1050€ - Tél. 06 73 32 94 69
- Vends carabine MAUSER 66S calibre 7RM avec lunette Zeiss Victory 3-12x56 réticule 4, croix lumineuse en bon état. Prix 2000€ - Tél. 06 80 54 07 87
- Vends carabine 8\*57 JS avec stecher et lunette 10\*56 Lichter - Prix 500€ + carabine 300 win verrou safari canon match + lunette tasco 10\*56 - Prix 500€ - Tél. 06 16 71 37 28
- Vends Lunette 1,5 à 6 x 42 - 150€ - Tél. 06 80 54 07 87
- Vends carabine Remington automatique calibre 280 Remington avec lunette 1,5 à 6 x 42 - Prix 600€ - Tél. 06 80 54 07 87
- Vends carabine semi-auto. Browning Herstal bois tigré cal.338 WM + 2<sup>ème</sup> chargeur + munitions + lunette Zeiss 1,5 x 12 montage à crochets + valise alu. - Prix : 1450,00€ - Tél. 06 17 45 92 84
- Vends Express Krieghoff Ultra (canon flottant) cal. 7x65R - Thermo stabil - Prix : 2500€ - Tél. 06 51 28 36 19 HR de préférence
- Vends Lunettes Zeiss Ludotec avec tourelle centrale 3-12-56 Varipoint M Réticule 60 Point rouge fin - Prix : 1850€ - Tél. 06 51 28 36 19 HR de préférence
- Vends Lunettes Zeiss I, 1-4x24 Varipoint VM spécial battue - Point rouge fin - Prix 970€ - Tél. 06 51 28 36 19 HR de préférence
- Cartouches de 9,3 x 72 R (un peu plus de 20 pièces) - Carabine système Mauser 98 en 8 x 57 J, avec une crosse de chasse, avec environ une dizaine de cartouches, canon en excellent état - Offres au 06 10 86 29 99
- Vieux fusil juxtaposé Armaf - Liège Belgique, en bon état calibre 16-60 avec beaucoup de cartouches de différentes marques et de toutes sortes de plombs - Carabine 6 mm Flobert, à bascule et canon hexagonal, avec double détente - Offres au 06 10 86 29 99

### Divers

- Cherche équipe de 3 à 5 traqueurs avec 2 chiens pour traquer en battue saison 2017/2018, secteur Vosges du Nord. Bonne rémunération - Tél. 06 80 07 62 13

- Locataire sur Strasbourg ouest cherche garde-chasse motivé, titulaire de l'arrêté d'aptitude, en vue d'assèmentation, avec agrément piégeur - Tél. 06 87 54 19 87
- Vds une paire de rangers pointure 41 peu portées état neuf 22€ - Tél. 06 78 18 11 26
- Vends trophée de chasse, tête de sanglier naturalisée sur écusson de bois. Idéal pour déco - Prix à débattre Tél. 06 36 92 16 64

### Chiens

- Vends chienne Drahthaar 18 mois non lof - Prix 150€ - Tél. 06 16 71 37 28

### Chasse demande

- Recherche reprise bail petite chasse plaine ou forêt - Région Haguenau-Ingwiller-Bouxwiller - Tél. 06 70 76 50 25
- Recherche pour la saison prochaine, action battue proche de Wangenbourg. Pas intéressé par tir C3. Souhaiterai intégrer une équipe sympathique et conviviale. Faire offre raisonnable - Tél. 06 76 93 99 27
- Belle chasse proximité Saverne cherche partenaires sérieux pour compléter équipe conviviale. Territoire d'environ 1000 ha, forêt et plaine. Cerfs, chevreuils, sangliers. 2500€ la part - Tél. 06 16 71 37 28
- Une part de chasse avec des brocards adultes qui vieillissent, des sangliers qui vivent sans maïs quotidien, du bruit et des touristes aux abonnés absents des chasseurs calmes et sympa vonbirkundhaslach@gmail.com s'y intéresse sincèrement
- Cherche part de chasse plaine, petit gibier, secteur 30 km autour de Strasbourg. Tél. 07 71 28 42 12 (entre 11 h et 12 h)

### Chasse offre

- Part battues sur très grand territoire proche Niederbronn. Cerfs, chevreuils, sangliers. Tél. 06 08 42 76 38
- Suite départ, cherche 1 partenaire chasse Ried Centre Alsace, 1200 ha dont 400 ha forêt, bosquets, taillis, cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique, esprit d'équipe + engagement indispensables - Tél. 06 11 18 00 72

# Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

## Décembre 2016

1 déc.	07h00 à 17h35
5 déc.	07h05 à 17h34
10 déc.	07h10 à 17h33
15 déc.	07h14 à 17h33
20 déc.	07h18 à 17h35
25 déc.	07h20 à 17h38

● 14 déc. ● 29 déc.

## Janvier 2017

1 jan.	07h21 à 17h44
5 jan.	07h20 à 17h48
10 jan.	07h18 à 17h54
15 jan.	07h15 à 18h01
20 jan.	07h11 à 18h08
25 jan.	07h06 à 18h16

● 12 jan. ● 28 jan.

- A partir de la saison 2017, chasse environ Rouffach (68) sur territoire de 600 ha cherche partenaire. Nombreux miradors. 10 jours de battues/poussées. Plan de chasse conséquent : cerfs [10] et chevreuils [70]. Équipe de chasse sympathique et sérieuse, dans le respect de l'éthique de chasse alsacienne. Chalet tout confort. Chambre froide pour le gibier. Archer bienvenu. Part entière 3000€ - Tél 06 68 98 98 18



EUROknife  
2017  
Strasbourg

Le salon européen du couteau custom

4&5 février  
Hôtel Mercure  
Palais des Congrès

www.euroknifeshow.com



Pour tous vos imprimés  
publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie  
IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

**GARAGE ANDRÉ**

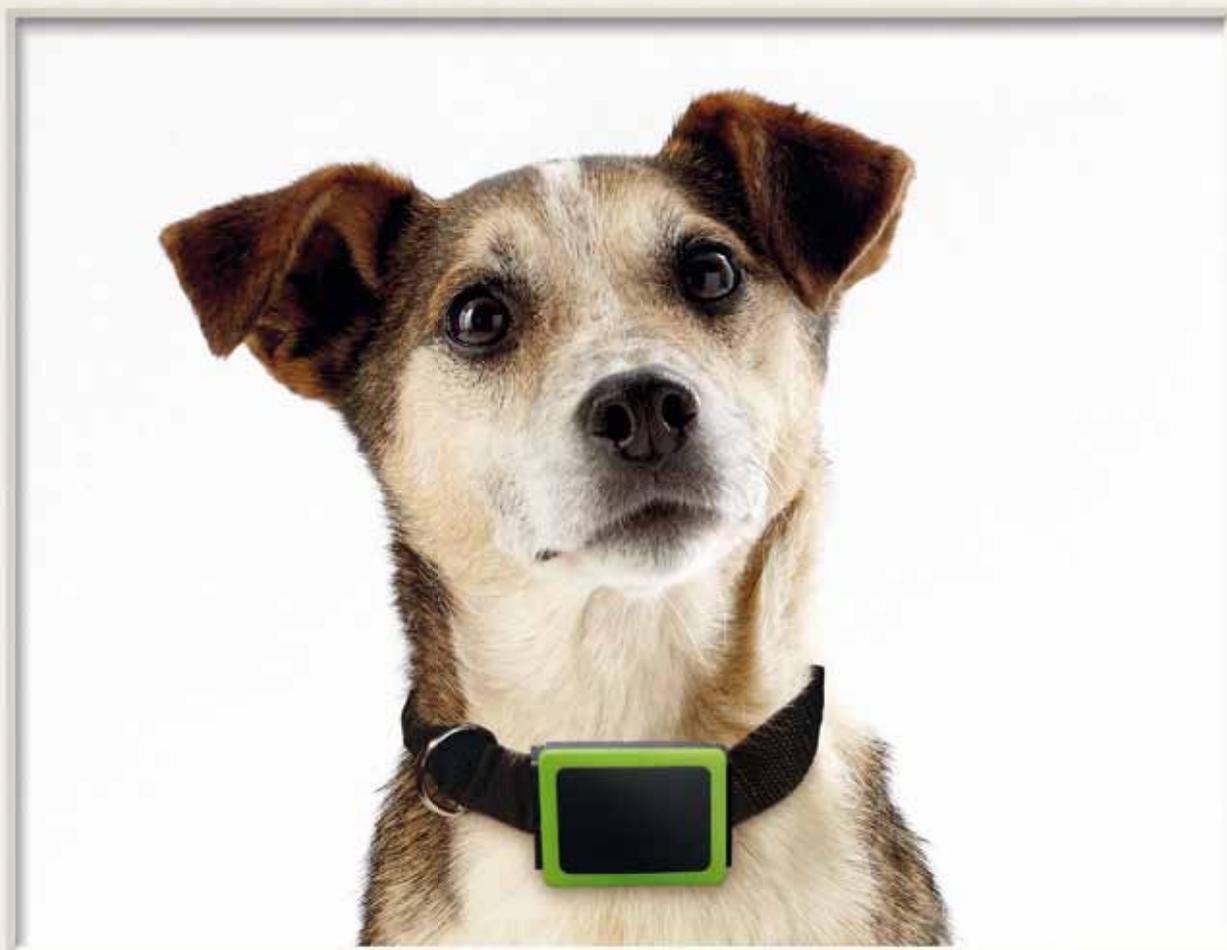
L'expérience au service de votre voiture.  
Depuis plus de 50 ans !



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM

Tél. 03 88 33 17 94

Email : andre.garage@wanadoo.fr



# RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

Un accessoire indispensable pour les chiens fugueurs, les chiens de chasse...



Localisation en temps réel



Alerte anti-fugue



Réalité augmentée et Boussole



Historique des balades



Ultra-résistant



Étanche

## Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service.

Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 € - RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gaillon, 75 107 Paris Cedex 02.

**Annonceur** : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr), proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

ARMURERIE  
*Buffenoir*



STAND DE TIR DE 100M SUR PLACE POUR LE RÉGLAGE DE VOS ARMES

EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE  
ARMES NEUVES  
RÉPARATION  
FABRICATION  
MONTAGE CROCHET



36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM

TEL : 03 88 68 16 96

[info@armurerie-buffenoir.fr](mailto:info@armurerie-buffenoir.fr) - [www.armurerie-buffenoir.fr](http://www.armurerie-buffenoir.fr)